

QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 INSECTICIDE GRANULEUX

TRAITEMENT SYSTÉMIQUE POUR LA SUPPRESSION DES LARVES DU HANNETON EUROPÉEN, DU SCARABÉE JAPONAIS ET DU SCARABÉE NOIR DU GAZON ET LA RÉPRESSION DES LARVES DE TIPULE DES PRAIRIES DANS LE GAZON INCLUANT LES GAZONNIÈRES.

COMMERCIAL

GARANTIE : Imidaclopride..... 0,5 %

N° D'HOMOLOGATION 29185 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 5-50 kg

Makhteshim Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
919 256-9300

MODE D'EMPLOI

Lire au complet le MODE D'EMPLOI et les RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX avant d'utiliser l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX APPLICATION SUR LE GAZON

L'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 peut être utilisé au sol pour supprimer les larves du hanneton européen, du scarabée japonais, du scarabée noir du gazon ainsi que pour la répression des larves de tipule des prairies.

L'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 peut être utilisé, conformément au mode d'emploi, sur le gazon des endroits tels que résidences privées, édifices à bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, terrains de jeux et terrains de sport et gazonnières.

La matière active de l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 exerce une activité résiduelle suffisamment durable pour que les applications puissent être effectuées avant la période de ponte des œufs des ravageurs cibles. Il est possible d'obtenir d'excellents résultats avec des applications effectuées avant ou pendant la période de ponte des œufs. La nécessité du traitement peut être basée sur les antécédents du site, les observations antérieures, les résultats de piégeage des adultes de la saison en cours ou d'autres données. Les applications doivent être effectuées avant l'éclosion des œufs des ravageurs cibles et suivies d'une irrigation ou de pluie suffisante (5 à 10 mm) pour favoriser le déplacement de la matière active jusque dans le feutrage. Éviter un excès d'irrigation (20 mm ou plus). Éviter le ruissellement ou la formation de flaques d'eau d'irrigation suivant le traitement.

La condition du gazon traité doit être telle que la pluie ou l'irrigation pénétrera à la verticale dans le profil de sol pour assurer une distribution uniforme de la matière active. Éviter d'appliquer l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 dans des zones gorgées ou saturées d'eau, puisque dans ces conditions la matière active ne pourra pas atteindre la rhizosphère.

Appliquer l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 SEULEMENT UNE FOIS par année, tel qu'indiqué sur la présente étiquette.

MATÉRIEL D'APPLICATION

Appliquer l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 uniformément sur les zones à traiter à l'aide du matériel habituellement utilisé pour l'application de produits granulés. L'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 peut être appliqué au moyen d'un épandeur par gravité ou centrifuge. Éviter d'utiliser un épandeur destiné à l'application en bandes. Régler le matériel d'application avant l'usage conformément aux directives du fabricant. Vérifier souvent le bon fonctionnement du matériel pour s'assurer que les granules sont distribués uniformément et avec précision. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

RÉGLAGES DE L'ÉPANDEUR POUR L'APPLICATION DE L'INSECTICIDE GRANULEUX QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5. Ce tableau peut servir de guide pour l'application de l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 pour plusieurs appareils d'application utilisés couramment. Les taux d'application varient selon la vitesse d'avancement, de l'usure de l'équipement et de l'état de l'épandeur. Avant d'utiliser ce produit sur une base commerciale, régler soigneusement le matériel d'application.

ÉPANDEUR	VITESSE (km/h)	RÉGLAGES
		56 kg/ha
Scotts Acupro 2000	5	G ½
Scotts SR 2000	5	G ½
Scotts R 8	5	H
Lesco 6000	5	B ½
Lesco Commercial Plus (modèle 705699)	5	7

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'INSECTICIDE GRANULEUX QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5	REMARQUES
<p>Pelouses : Résidences privées, édifices à bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, aéroports, cimetières, parcs, terrains de jeux, terrains de sport et terrains de golf et gazonnières.</p>	<p>Traitement contre les larves de : Scarabée japonais, hanneton européen, scarabée noir du gazon</p> <p>Pour la répression des larves de : Tipule des prairies*</p>	<p>56 kg/ha ou 560 g par 100 m²</p>	<p>Pour une suppression optimale, traiter avant l'éclosion des œufs du ravageur cible.</p> <p>* Pour la répression du stade larvaire des tipules tôt à l'automne appliquer l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 sur le gazon aux endroits connus pour avoir des infestations de larves de tipules. L'application devrait débuter lorsque les tipules adultes prennent leur envol en août et septembre et débutent la ponte des œufs.</p>

Lire la section « MATÉRIEL D'APPLICATION » de la présente étiquette. Consulter un conseiller agricole (horticole) pour plus d'information sur le moment propice au traitement. À Halifax (Nouvelle-Écosse), consulter le personnel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour des informations précises sur le dépistage et le moment propice au traitement.

REMARQUE : Pour obtenir une suppression optimale, le traitement doit être suivi dans les 24 heures d'une irrigation ou de pluie pour favoriser le déplacement de la matière active dans le feutrage. Sur les terrains de golf, irriguer les zones traitées après l'application. Ne pas tondre la pelouse avant l'irrigation ou la pluie pour ne pas perturber l'uniformité de l'application.

Appliquer l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 seulement une fois par année, selon les directives figurant sur la présente étiquette. Si une application de l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 a été effectué plus tôt en saison pour supprimer les larves de hanneton européen, de scarabée japonais ou de scarabée noir du gazon, ne pas réappliquer pour la répression des larves de tipule dans la même année.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 fait partie du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 et à d'autres insecticides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5 ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Identifier correctement l'organisme nuisible et s'assurer que les seuils de nocivité économique et agronomique recommandés par les spécialistes locaux ou provinciaux de la LAI sont atteints avant d'appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim Agan of North America Inc., par Internet à www.manainc.com ou par téléphone au numéro 1-919 256-9300.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Éviter d'inhaler les poussières. Tenir les personnes non protégées, les enfants et les animaux de compagnie hors des zones de traitement jusqu'à ce que l'irrigation soit sèche. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur à filtrage des poussières approprié approuvé par le NIOSH/MSHA avec un filtre R, P ou HE durant la manipulation, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

RESTRICTIONS

Ne pas laisser paître les animaux dans les zones traitées ni faucher ces zones à des fins d'alimentation pour animaux. Ne semer aucune culture destinée à l'alimentation moins d'un an après un traitement avec l'insecticide granuleux QUALI-PRO IMIDACLOPRID 0.5.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux, les étangs ou autres plans d'eau.

Ne pas appliquer sur les terrains où il y a risque de ruissellement de l'eau de surface vers un plan d'eau.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement d'épandage à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou d'un plan d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau en y rejetant les eaux de rinçage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Appliquer ce produit conformément aux directives de l'étiquette.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique dans les endroits où les sols sont perméables, et particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination de l'eau souterraine.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais ou aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un entrepôt verrouillé.

ÉLIMINATION :

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.